

ARRIVÉE AU

14 OCT. 2022

CABINET DU PRÉSIDENT

Séance Plénière
20 octobre 2022

AMENDEMENT

Rapport N° CD-2022-4-8-4
N° applicatif 4556

Exposé sommaire - Revalorisation des indemnités allouées aux élu-e-s

L'année 2022 marque un tournant. L'incertitude induite par la guerre en Ukraine, l'explosion du coût de l'énergie et des denrées alimentaires, le décrochage des salaires face à l'inflation, la violence du changement climatique sont autant de signaux des inégalités qui traversent notre société.

A ces crises sociales et écologiques majeures, il faut rajouter la crise démocratique dont les dernières élections ont largement fait la démonstration.

Dans cette situation d'extrême tension, alors que nous devons mobiliser tous nos moyens vers la bifurcation écologique de notre territoire, alors que tant de foyers vont entrer dans la précarité alimentaire et énergétique, il est fondamental que les élu.es soient exemplaires et que les deniers publics aillent en direction de l'action publique.

Alors que la seule indemnité de Conseiller d'Alsace représente un revenu équivalent au revenu des 30% des Français les plus aisés, il serait indécent d'augmenter à nouveau le montant de cette indemnité.

Il serait indécent de consacrer près de 100 000€ brut supplémentaires par an aux élus.

Pour rappel, le salaire médian est de 1789€.

Aussi, cet amendement propose de ne pas appliquer automatiquement la hausse de la rémunération.

Aussi, afin de ne pas fragiliser le modèle économique des bailleurs et pour assurer notre mission première de solidarité, par cet amendement, la Collectivité européenne d'Alsace s'engage à mettre en œuvre un bouclier énergétique pour les parties communes et le chauffage collectif électrique du parc locatif social.

Amendement

APRÈS : (PAGE 6/ 2.Principes de l'appel à projets 2023 / b)Les axes / AXE 4 : la lutte contre la précarité énergétique)

" Il est donc proposé de poursuivre le soutien d'actions de lutte contre la précarité énergétique (actions de repérage, de signalement, de communication, de sensibilisation et de conseils des ménages en précarité énergétique) de manière à renforcer la prévention et l'accompagnement des ménages en situation d'impayés énergétiques et de pouvoir, le cas échéant, les élargir à l'ensemble du territoire haut-rhinois."

AJOUTER :

" Face à la crise énergétique actuelle, il est proposé également de mettre en place un bouclier énergétique pour les parties communes et le chauffage électrique des locataires du parc social."

Amendement déposé par M. Florian Kobryn pour le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.



Florian Kobryn